

# LE LIEN

BULLETIN  
MUNICIPAL  
D'INFORMATION

de

*Plachy-Buyon*



N°31

FÉVRIER 2005



## VŒUX 2005

Samedi 22 janvier 2005

*Chers administrés,*

*Chers amis,*

C'est un plaisir et un honneur pour moi que de vous accueillir pour vous adresser, au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne année, bonne santé, nous a-t-on appris lorsque nous étions enfants.

J'insiste sur des souhaits pour une bonne santé sans laquelle nous ne pouvons pas faire grand-chose, mais aussi souhaits de prospérité et de joie en famille.

Attachons nous à relativiser les événements, Dame Nature se charge de nous ramener à la réalité.

En effet, depuis plusieurs années, nous nous sentons interpellés par les catastrophes qui s'abattent sur le monde : la tempête meurtrière de 1999, la canicule de l'été 2003, la tempête qui a traversé notre région le 17 décembre dernier, plus dévastatrice pour nous qu'en 1999 et plus récemment le raz de marée en Asie provoqué par un tremblement de terre qui a fait de nombreuses victimes.

Chez nous, un jeune couple en voyage de noces aux Maldives ainsi que mon collègue Maire d'Hébécourt et son épouse savent maintenant que notre vie est bien peu de chose devant des éléments déchaînés.

Cependant devons nous pour autant renoncer à voyager, "vas où tu veux, meurs où tu dois".

Nous avons pu nous rendre compte que la solidarité est très forte dans ces moments douloureux. Un grand merci à tous pour votre générosité. Ces pays lointains auront longtemps besoin de notre aide.

Les vœux sont depuis 1987 l'occasion d'accueillir les habitants nouvellement installés et de leur présenter les nombreux acteurs de la vie locale : mes collègues du Conseil Municipal, le personnel communal, les enseignants, les animateurs de la bibliothèque, la Directrice du Centre de loisirs et de la garderie en périscolaire, les présidents d'associations, le Père Noël Kieken qui accompagne les trente villages de la paroisse Saint Antoine Des Monts et Vallées.

En 2004, c'est une vingtaine de familles qui ont choisi Plachy comme lieu de résidence, je pense que ce n'est pas par hasard.

Depuis quelques années, les communes au Nord du canton doivent faire face à une demande de plus en plus importante de terrains constructibles et le développement de l'Hôpital Sud ne fera qu'accroître ce phénomène.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal en fin d'année a décidé la révision du Plan d'Occupation des Sols. C'est une procédure lourde qui sera faite en concertation avec les habitants mais il faudra en maîtriser l'extension.

Il est vrai que depuis une dizaine d'années, il n'y a plus de nouvelles constructions, ce n'est pas pour autant qu'il faudra doubler la population.

C'est un constat général, nos communes manquent de logements locatifs.

Plachy en a fait l'expérience puisque notre population a baissé d'une trentaine d'habitants depuis 1999.

Les jeunes sont partis là où ils ont trouvé à travailler et à se loger, nous ne pouvons que le regretter.

Il faudra aussi se pencher sur des petits pavillons qui pourraient être réservés pour des personnes qui n'iraient pas en maison de retraite.

Si les trois premières années du mandat n'ont pas vu de grandes réalisations, l'année 2005 sera par contre une année de travail qui se concrétisera par la mise en chantier de nos projets.

La demande d'autorisation du lotissement communal de la Rue du Pont, déposée au début de l'année 2004 vient d'être délivrée, la division cadastrale sera bientôt effective.

Les travaux de viabilisation des parcelles sont à l'étude, la largeur de la chaussée sera diminuée pour réduire la vitesse des véhicules.

Si nous avons regretté le départ de Plachy de Serge et Danielle Normand, nous nous sommes réjouis de la rapidité avec laquelle la maison située face à la Pharmacie a été démolie, l'aménagement du trottoir devrait être réalisé dans une quinzaine de jours.

Nous avons tous en mémoire l'horrible catastrophe survenue dans les transports scolaires en janvier dernier.

Le Conseil Général, responsable des transports scolaires, a mis en œuvre une réflexion du plan de sécurité et de discipline sur l'ensemble du département. J'ai participé avec mes collègues Maires à une visite de tous les points d'arrêts de bus dans le canton.

Le Conseil Général s'est engagé avec la Communauté de Communes à la mise en sécurité de ces arrêts : marquages au sol, panneaux, c'est à Plachy-Buyon que l'on en compte le plus grand nombre.

En ce qui concerne les trottoirs de la rue des Clabaudois, les devis sont à l'étude, des crédits avaient été inscrits au Budget Primitif en 2004.

2005 verra enfin le début des travaux de notre mairie "tout vient à point pour qui sait attendre". Le permis de construire a été déposé après l'assurance de l'obtention de la Dotation Globale d'Équipement et d'une aide au titre de la dotation parlementaire par le Député Alain Gest.

Cette année sera difficile avec le déménagement et le transfert provisoire de la mairie dans la salle des associations. Chacun devra faire preuve de patience et de

compréhension pour une bonne cohabitation avec les associations, l'école de musique et le théâtre.

Le 31 mars prochain, Marie-Thérèse Tremerie, notre Secrétaire de Mairie depuis le 1er avril 1994 fera valoir ses droits à la retraite comme on dit. Une page se tourne.

Elle sera remplacée par Céline Gambier, titulaire du diplôme d'Adjoint administratif du Centre de Gestion, elle assurait auparavant le secrétariat dans deux petites communes. Elle a abandonné un de ses postes au 31 décembre et elle est employée à mi-temps par notre commune depuis le 1er janvier. Malgré les quatre années d'expérience de Céline, Marie-Thérèse sera pour elle un très bon professeur.

La gestion d'une commune de 900 habitants n'est pas la même que pour une commune de 300 habitants. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Si nous avons connu plusieurs années noires dans notre regroupement pédagogique, nous avons eu le plaisir d'accueillir à la rentrée de septembre une nouvelle Directrice, Madame Sophie Bulot domiciliée à Plachy. Elle avait succédé à Madame Defrance à Prouzel. Elle est elle-même remplacée par Madame Cozette qui avait en quelque sorte sauvé une année malheureuse.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour travailler dans un bon climat, enseignants, commune et personnel communal.

La Communauté de Communes ayant repris la compétence "Enfance-Jeunesse", la direction du Centre de Loisirs de juillet et des vacances de la Toussaint a été confiée à Maud Dupont qui est aussi Directrice du périscolaire.

Elle est aidée par Adeline et Christine qui sont maintenant titulaires du BAFA pour la garderie du matin et du soir. Elles ont pu passer le fameux diplôme que réclamaient certains parents. Il a été financé par la Communauté de Communes. Ces changements donnent satisfaction à tous.

En ce qui concerne le problème financier du SIRTOM (Ramassage et Traitement des ordures ménagères), j'ai appris comme vous par la presse locale l'augmentation de la redevance.

Suite à un courrier que le Président Capon a adressé à tous les Maires, le Conseil Municipal l'a prié d'écrire à tous les habitants pour les informer sur la suite qui y sera donnée. Lors de la mise en place du tri sélectif et du ramassage des déchets verts une réévaluation progressive de la redevance aurait certainement permis d'éviter une trop grande et trop brutale augmentation afin de sauvegarder les 104 emplois et de préserver ce service public dont on ne pourrait plus se passer.

L'an dernier à pareille époque, suite à l'enquête diligentée par la Communauté de Communes, et à laquelle vous aviez répondu très nombreux, nous espérions que toute la commune pourrait accéder à l'ADSL dans le courant de l'année.

Depuis le 7 avril, c'est chose faite. Toutefois certains abonnés connaissent encore des problèmes qui ne peuvent être résolus que par France Télécom.

Aux nouveaux habitants, je voudrais leur dire qu'ils sont arrivés dans une commune où il doit faire bon vivre.

Plachy est une commune dynamique, les équipements permettent de scolariser les enfants dans de très bonnes conditions. Des manifestations qui dépassent les frontières de notre canton y sont organisées chaque année : un grand Marché de Printemps en mai, les 20 kilomètres de l'Ecce Homo, les sélections pour Champions en Pays de Somme ; le Lien, en cours de rédaction vous relatara tous les évènements de 2004.

Le cadre de vie y est très agréable, les ballades autour du village sont nombreuses : la Coulée Verte et de nombreux chemins de randonnées balisés.

La commune, parfaitement entretenue par le personnel communal, a obtenu les félicitations du jury au concours des villages fleuris, les habitants que nous avons sélectionnés seront récompensés lors du Marché de Printemps le 8 mai prochain.

Nous ne pouvons pas oublier que dans le courant de l'année, trois pères de famille encore jeunes sont décédés en laissant neuf enfants : Renaud Mollet, Bertrand Gamain et Laurent Maison, lui qui s'était beaucoup investi dans la commune au sein de l'association des parents d'élèves et "Loisirs jeunesse".

En juin, la famille Bohec a quitté Buyon pour s'installer à Pornic propriétaire d'un terrain de camping. Hervé Bohec qui n'était plus sur place a démissionné de sa fonction de Conseiller Municipal.

Nous disons bravo et merci à tous ceux qui ont illuminé leurs maisons et jardins pendant les fêtes.

Merci à Gervais Wallet, natif de Plachy, qui a écrit un livre qui retrace sous forme de saynètes la vie de sa commune de 1929 à nos jours, beaucoup de Plachysois ou anciens Plachysois ont été heureux de ce livre qui leur rappelle beaucoup de souvenirs. La séance de dédicaces organisée à la bibliothèque a été une grande première pour lui.

Avant de déguster la galette des rois, je remercie le Conseil Municipal et le personnel communal qui se donnent pour le village, merci à vous chers amis qui donnez de votre temps pour l'animation de vos associations.

Merci aussi à nos correspondants de presse Isabelle et Séverine qui ne manquent jamais d'assurer les reportages de nos manifestations.

Je vous renouvelle tous mes vœux et vous souhaite une bonne soirée.

*Anny Flintbam-Wallet*

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

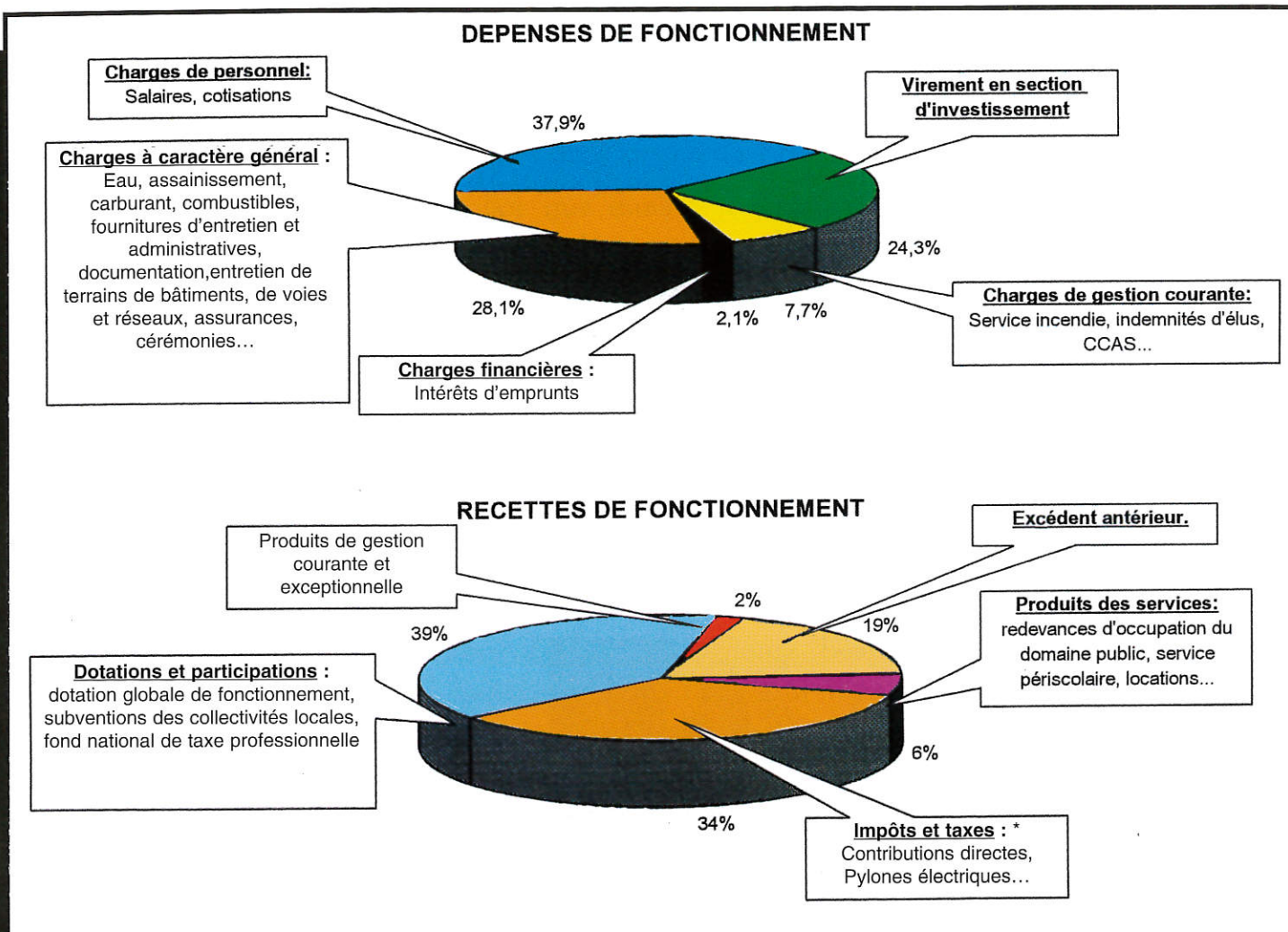
M. & M<sup>me</sup> Capart - Lefranc  
M<sup>me</sup> Delaplace Claudine  
M. & M<sup>me</sup> Denoyelle  
M. & M<sup>me</sup> Fardoux - Riou  
M. & M<sup>me</sup> Gille Patrick  
M. & M<sup>me</sup> Jankowiak  
M. & M<sup>me</sup> Jersek Bruno  
M. & M<sup>me</sup> Jodart Hervé  
M. & M<sup>me</sup> Koechler David  
M. & M<sup>me</sup> Lachat - Carpentier  
M. & M<sup>me</sup> Lagouge  
M. & M<sup>me</sup> Lecrivain  
M. & M<sup>me</sup> Lefevre Olivier  
M<sup>me</sup> Marteau  
M. & M<sup>me</sup> Moubarak Edmond  
M. & M<sup>me</sup> Queau - Cambien-Frot  
M. & M<sup>me</sup> Secq - Declé  
M. & M<sup>me</sup> Thierry - Pelletier  
M. & M<sup>me</sup> Vanpoperinghe

20, Avenue des Mésanges  
rue de l'Eglise  
13, rue des Clabaudois  
La Clé des Champs  
18, rue des Clabaudois  
34, rue des Clabaudois  
rue de l'Eglise  
31, rue du Pont  
6, Avenue des Mésanges  
1, Allée des Boutons d'Or  
Rés. La Clé des Champs  
route de Conty  
7, Avenue des Mésanges  
4, rue des Clabaudois  
rue de la Gare  
3, Avenue des Alouettes  
rue des Clabaudois  
rue des Clabaudois  
rue de la Fontaine



# Le CONSEIL MUNICIPAL

## LE BUDGET : RÉPARTITION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2004 (493 714 €)



\* le taux de fiscalité de Plachy-Buyon est inférieur à la moyenne des taux des communes de même catégorie.

## QUELQUES CHIFFRES DE LA SECTION INVESTISSEMENT (TTC) :

- Réfection du plafond et des peintures de la salle de Classe de Mme Jamier : coût 4 700 euros
- Un réfrigérateur réglementaire pour les besoins de la cantine et du centre de Loisirs : coût 2 900 euros
- Des chaises et tables : coût 3 150 euros
- Une partie de la toiture de l'Eglise a été rénovée (7 000 euros) ainsi que les piliers : 6 000 euros.
- Un paratonnerre a été installé : coût 6 800 euros.
- Illuminations de Noël : 1 000 euros

# La SCOLARITÉ DES ENFANTS

Une des priorités financières de notre commune.

Plachy-Buyon a la chance par rapport à beaucoup d'autres communes limitrophes de compter beaucoup de jeunes enfants dans sa population. Même si certains fréquentent les établissements scolaires d'Amiens, un grand nombre, à notre grande satisfaction, reste scolarisé dans notre école communale.

*Voici quelques chiffres exposant l'effort financier de la commune pour cette scolarisation :*

- Le coût de la scolarité d'un enfant de classe maternelle est de 453 Euros. Pour l'année scolaire 2003-2004, 31 enfants sur 52 provenaient de Plachy soit un coût total : 14 043 Euros.
- Le coût de la scolarité d'un enfant de classe primaire est de 209 Euros. Pour l'année scolaire 2003-2004, 58 enfants sur 74 provenaient de Plachy soit un coût total : 12 122 Euros.
- Le coût de la cantine scolaire est, pour environ moitié, financé par le budget communal, soit pour la période de Janvier à Décembre 2004 un coût de 393.74 Euros par enfant. Une moyenne de 50 enfants sur 76 fréquentant la cantine provenaient de Plachy soit un coût total de : 19 687 Euros.
- L'arbre de Noël des écoles, en partie financé par la commune a représenté en 2004 un coût de 9.94 Euros par élève soit pour 89 enfants un coût total de : 884.29 Euros

De plus la commune a subventionné en partie les voyages scolaires organisés par les enseignants du RPI, soit pour l'année 2004 :

- 12 élèves du 2<sup>ème</sup> cycle sont partis en classe de mer avec une participation de la commune de 60 euros par élève soit un total de : 720 euros
- 27 élèves du 3<sup>ème</sup> cycle sont partis en classe de découverte des châteaux de la Loire avec une participation de la commune de 70 euros par élève soit un total de : 1 890 Euros

**Le total de ces sommes est de : 49 346.29 Euros.**

A ceci s'ajoutent les fournitures scolaires prises en charge par la Communauté de Communes et les activités piscine, canoë kayak...

## DONATION

La congrégation des Sœurs de la Charité de Ste Marie à Angers qui était à Bacouël depuis très longtemps, vient de quitter le village.

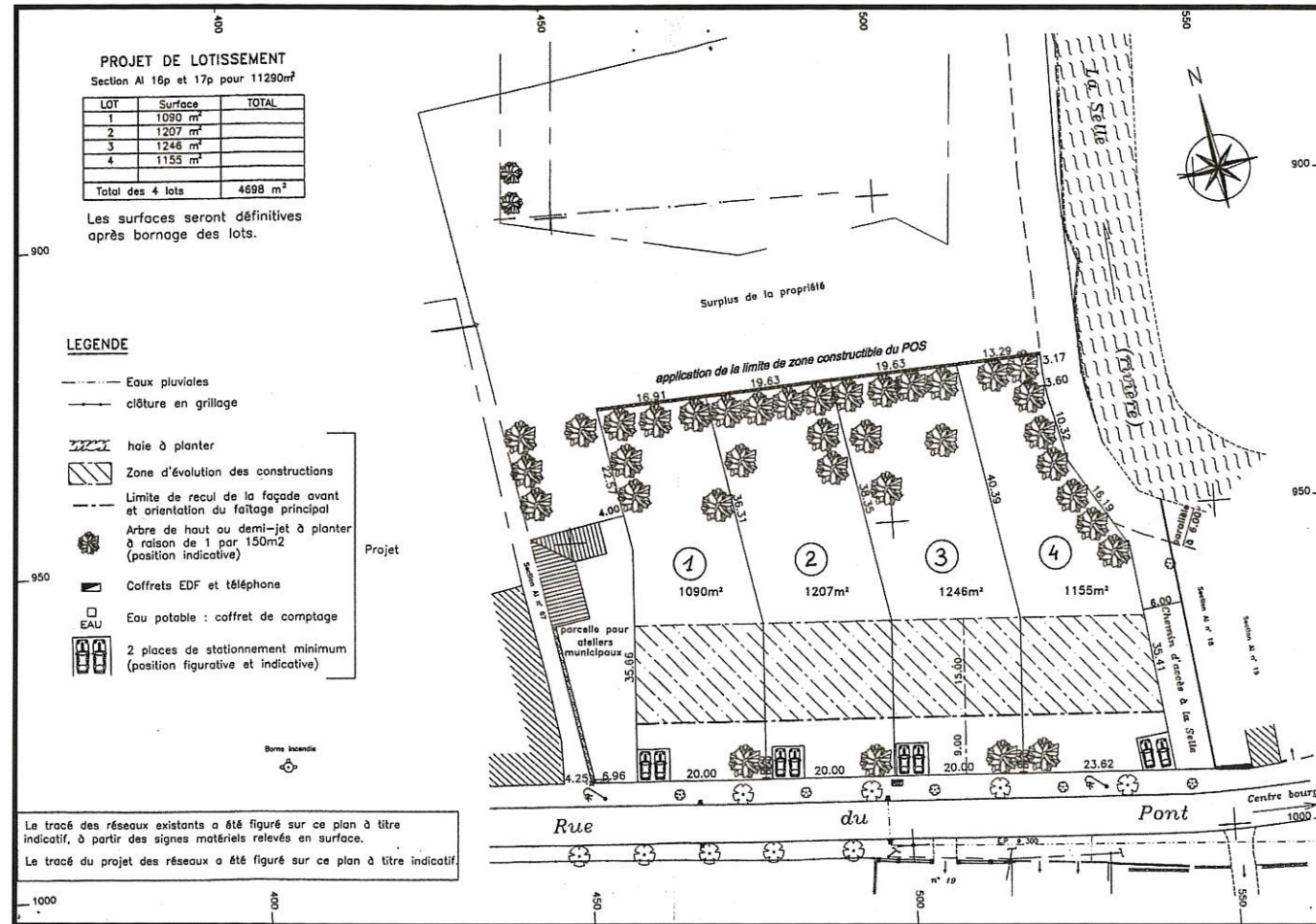
Nous les remercions du don fait à notre Commune (meubles et objets de culte provenant de la chapelle). Il est bon de rappeler qu'à l'origine, la congrégation était installée à Plachy dans l'actuelle salle des fêtes et a exploité une petite ferme de 1871 à 1881.

# Les GRANDS PROJETS EN 2005

## LE LOTISSEMENT COMMUNAL, rue du Pont :

Après réception de l'autorisation de lotir et de la division parcellaire établie par le Cadastre, les terrains sont maintenant en vente.

Les travaux de viabilisation des parcelles sont à l'étude, la largeur de la chaussée sera diminuée pour réduire la vitesse des véhicules.

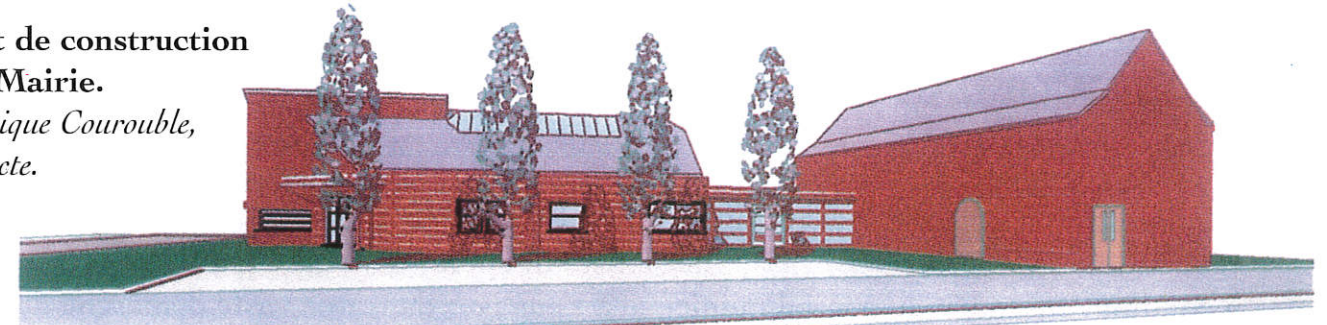


## • L'ANCIENNE MAIRIE, que la plupart d'entre nous n'ont pas connue.



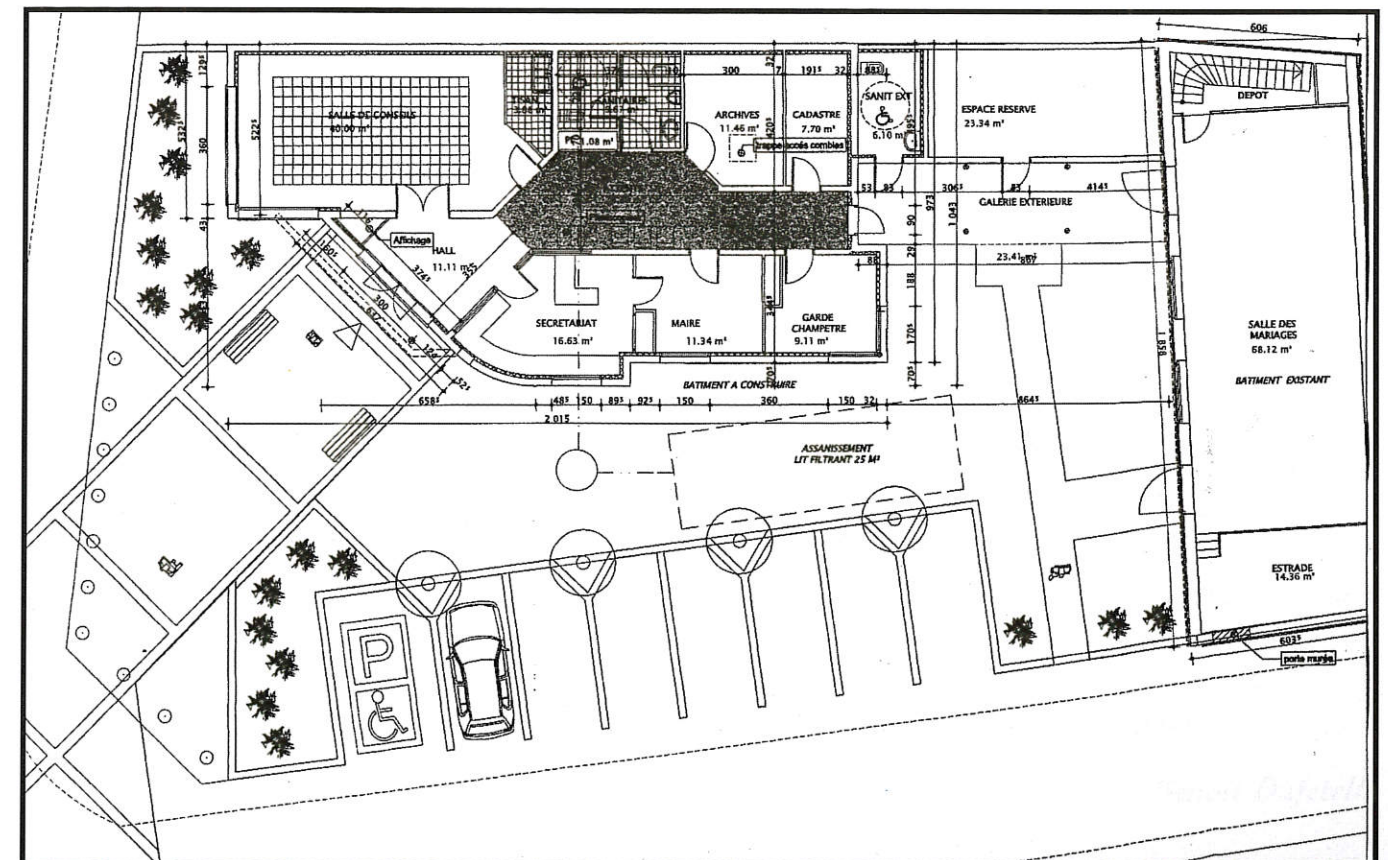
Ancienne Mairie démolie en 1959.

## Projet de construction de la Mairie. Dominique Courouble, architecte.



## • LA FUTURE MAIRIE :

Voici le plan de la future Mairie dont les travaux commenceront cet été.



## Un nouveau document d'urbanisme pour Plachy-Buyon

Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) remplacera notre POS (Plan d'Occupation des Sols) qui date de "1990". Il présentera le projet de développement de notre village ainsi que la nature des règles d'urbanisme et des servitudes applicables sur l'ensemble du territoire communal.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune en association avec l'Etat et les personnes publiques concernées. Le maire conduit la procédure.

Le PLU est non seulement un document de planification mais c'est aussi un document stratégique et opérationnel. Il délimite pour l'intégralité de notre territoire les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles.

### POURQUOI UNE TELLE DEMARCHE ?

La commune de Plachy-Buyon a depuis ces "15" dernières années évolué de telle manière que le potentiel des terrains constructibles s'est raréfié. Cette évolution logique d'une commune périurbaine s'est, pour l'instant, opérée de façon équilibrée et mesurée et a conduit l'ensemble du conseil municipal à s'engager dans une vaste démarche de projet au travers d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Quelle sera la physionomie de notre village dans les 10 prochaines années ? Où seront situés les équipements, les futures zones d'habitats, les espaces à préserver ? Comment fonctionnera le village en terme de déplacement ? Comment appréhender le développement de notre village qui est influencé par son positionnement géographique proche des services et des grands équipements de l'agglomération Amiénoise ? Comment concilier développement et qualité de vie ? Voilà quelques questions auxquelles nous devons répondre.

D'autre part, la Communauté de Commune du Canton de Conty envisage de construire un équipement sportif communautaire à Plachy-Buyon. C'est une opportunité pour notre village et notre canton. Le terrain pressenti nécessite une révision du Plan d'Occupation des Sols, cette démarche permettra de solutionner cette difficulté.

#### *Les équilibres à prendre en compte dans le PLU seront :*

- L'utilisation économe de l'espace (densification)
- La prise en compte des déplacements et de la circulation automobile
- L'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels et boisés communaux
- L'équilibre entre chaque fonction urbaine (quartiers, hameaux, centre de village)

### CHRONOLOGIE SIMPLIFIEE DE LA DEMARCHE.

Ce chantier durera environ "2 ans". C'est le temps nécessaire à la maturation d'un projet qui engagera la commune pour la prochaine décennie. Ce calendrier tient compte des délais légaux et incompressibles que nous impose la réglementation (loi Uh du code de l'urbanisme).

**Etape 1.** Un rapport de présentation détaillé. Il comprend un diagnostic, un état des besoins et une présentation cartographiée de la commune (forces, faiblesses, contraintes et enjeux).

**Etape 2.** Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). C'est la pièce fondamentale du dossier du PLU. Il expose les intentions de la municipalité pour les années à venir en matière d'évolution et de développement d'ensemble de la commune. C'est un document destiné à l'ensemble des citoyens. Il peut définir les projets de développement dans certains secteurs, d'aménagement des espaces publics et des entrées de village, les mesures destinées à protéger les paysages naturels et urbains, etc. Il doit tirer les conséquences du diagnostic pour fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements...

**Etape 3.** Un règlement. Il comprend un document écrit et des documents graphiques. Le règlement doit délimiter les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles et forestières (zones A), les zones naturelles (zones N). Il doit également déterminer les règles concernant l'implantation des constructions, sauf si cette fonction est assurée par les documents graphiques.

Le contenu du PLU est proche de celui du POS mais il diffère néanmoins sur un certain nombre de points.

La politique du zonage est écartée mais il peut y avoir des précisions, des zooms sur certains secteurs de la commune en fonction de l'affectation, de la fonction ou de la nature des activités envisagées (commerce, logement, équipements, espaces naturels, ludiques...). Dans l'absolu, il est possible qu'un PLU ne comporte pas de précisions quant à l'affectation précise des sols.

En fonction du projet communal, le PLU peut intégrer les spécificités et distinguer les îlots, quartiers ou secteurs à restructurer ou à réhabiliter, identifier les espaces ayant une fonction de centralité, à créer ou à développer.

Une concertation avec les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées aura lieu pendant la phase préliminaire de la démarche pour recueillir des avis. Elle alimentera le débat au sein du conseil municipal avant que celui-ci ne tranche sur les orientations du PADD. Une fois les études terminées, le conseil municipal arrêtera le projet de PLU et pourra tirer le bilan de la concertation.

Le projet de PLU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes. Une fois l'enquête publique terminée, un commissaire enquêteur établira un rapport et le soumettra à l'approbation du Préfet.

*Benoît Dufetelle*

## L'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation à notre Commune

Le plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de la Vallée de la Somme et de ses affluents a été approuvé par arrêté préfectoral le 01 décembre 2004. Sa zone d'application est l'ensemble de la vallée de la Somme et une partie des affluents, comme la partie aval de la Selle (de Plachy-Buyon à sa confluence avec le fleuve Somme) tant en zone urbaine qu'en zone rurale, sur 118 communes. Cette zone d'application devrait s'étendre aux communes plus en amont sur le bassin de la Selle.

### *Pourquoi la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation ?*

Au cours de l'hiver 2000-2001, la vallée de la Somme a connu des inondations majeures à l'origine de dégâts considérables pour les biens et les activités, elles ont porté atteinte à la sécurité des populations, c'est la plus importante connue dans la Somme. De nombreuses zones urbanisées ou rurales ont en effet été touchées par la crue des cours d'eau, des secteurs situés à l'ouest et au sud de notre village ont été touchés, avec une hauteur d'eau atteignant une vingtaine de cm par remontée de la nappe phréatique.

Les inondations ont conduit les différents acteurs de la vallée à se mobiliser, pour mettre en place une politique cohérente et concertée. Le Préfet de la Somme a jugé essentiel de mettre en place un plan de prévention des risques d'inondation, outil réglementaire de l'Etat pour la prévention des risques naturels. **Le P.P.R.I. permet principalement, à partir d'une évaluation du phénomène naturel, l'inondation, de délimiter les zones concernées par les risques et d'y prescrire des mesures de prévention.**

Après son élaboration le projet P.P.R.I. a été soumis à l'avis de notre conseil municipal, il a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 21 janvier au 19 février 2004, cette enquête publique a été conduite pour soumettre le P.P.R.I. à l'ensemble des citoyens, nous pouvons regretter la faible participation des habitants de notre commune.

La commission d'enquête a émis un avis favorable pour l'approbation du P.P.R.I., il a été approuvé par arrêté préfectoral. Il vaut servitude d'utilité publique, il est annexé au plan local d'urbanisme.

Le P.P.R.I. est composé d'une note de présentation, d'un règlement, d'une cartographie des aléas et de celle du zonage réglementaire, tous ses documents sont consultables en mairie.

### *Détermination et cartographie du zonage sur notre commune*

L'objet du P.P.R.I. est de délimiter les zones exposées aux risques, d'y contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues et de préserver les capacités d'écoulement des eaux.

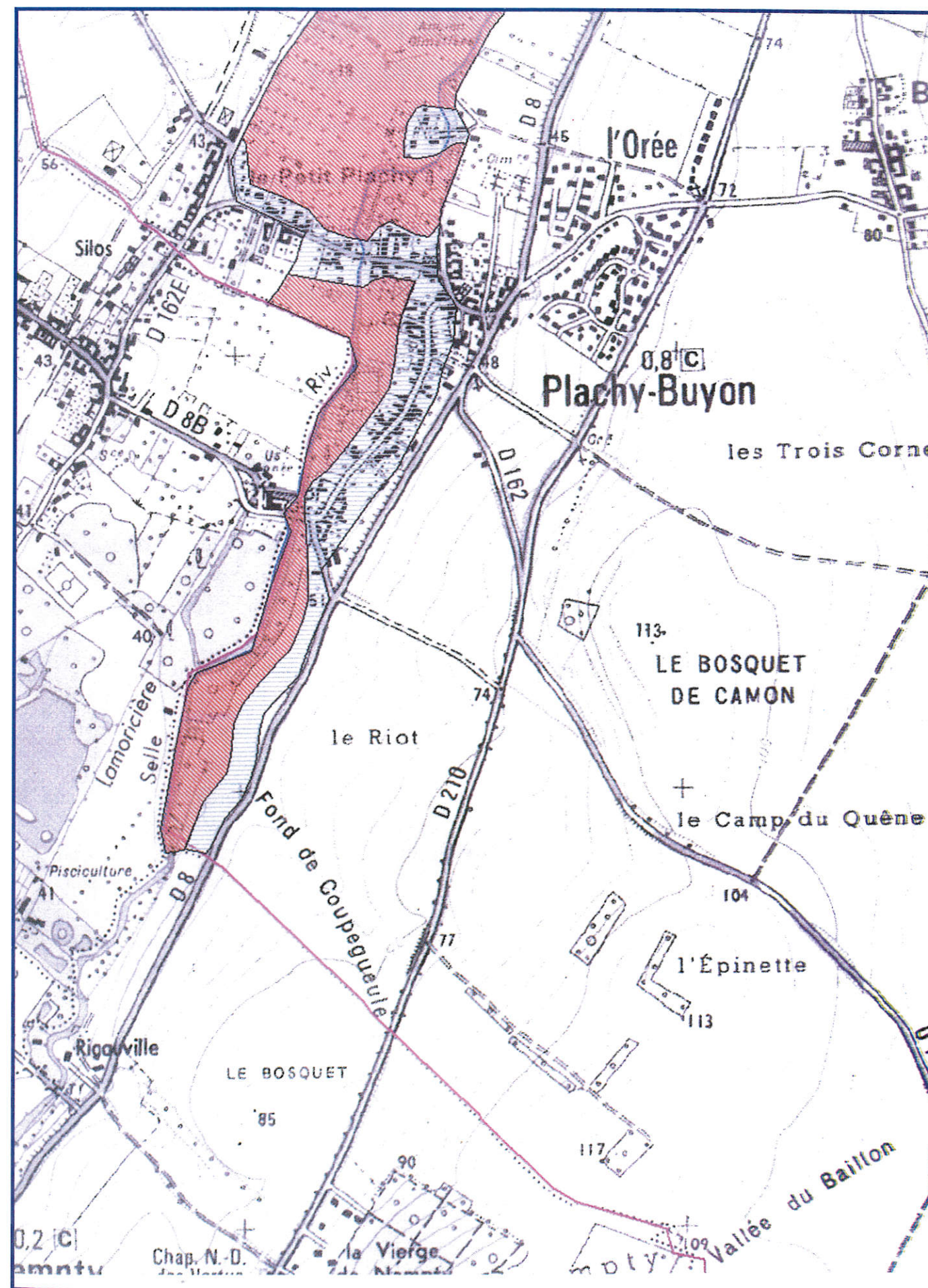
Deux types de zones ont été définis sur notre commune, en fond de vallée, des objectifs et des exigences leur sont associés (délimités sur la carte en page suivante)

- zone de type 1 (couleur rouge), soumis à un aléa fort, les constructions et les ouvrages existants peuvent être maintenus en permettant des adaptations, toute nouvelle construction ne pourront être autorisées.
- zone de type 3 (couleur bleu), soumis à un aléa moyen, les constructions autorisées devront prévoir des niveaux de plancher hors inondation.

### *Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

L'analyse de la catastrophe au cours de l'hiver 2000-2001 a confirmé qu'une information préventive de la population sur les précautions à prendre doit être apportée. Aussi le Préfet a notifié aux maires des communes où a été recensé un risque naturel ou technologique majeur de réaliser un document d'information communal sur les risques naturels. Il vous sera adressé dans les semaines à venir un dossier apportant des informations claires et accessibles sur des mesures à prendre pour prévenir les risques et en atténuer les conséquences.

Jean-Paul Vorbeck



## La GENDARMERIE

Depuis le début de l'année 2004, une recrudescence des vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées est constatée sur l'ensemble du territoire national. Le département de la SOMME et plus particulièrement notre région ne sont pas épargnés par ce phénomène.

Dans la plupart des cas, un des auteurs utilise la qualité d'employé des eaux ou d'agent EDF. Dès lors qu'ils entre dans les lieux, il subtilise un objet quelconque à l'insu de la victime, quelques minutes plus tard, intervient un ou deux faux policiers, accompagnés du pseudo agent des eaux ou EDF qu'ils prétendent avoir interpellé et présentent à la victime l'objet subtilisé par le faux agent.

Ils demandent ensuite à vérifier les économies de la victime et réussissent à les dérober. Les fausses qualités employées sont multiples et variées.

La Brigade de SAINT SAUFLIEU vous rappelle qu'une carte professionnelle est exigible pour tout employé se disant des services publics (EDF, Agence de l'Eau, Police, Gendarmerie, etc...).

**En cas de doute même léger, je vous demande de ne pas hésiter à faire le "17" ou le 03 22 42 40 17, à toute heure du jour et de la nuit, tous les jours de l'année (y compris les jours de fêtes et fériés).** La gendarmerie est à même d'intervenir à votre domicile.

Par ailleurs, n'oubliez pas que les abords des cimetières sont des lieux propices aux vols. Ne provoquez pas la tentation ! Dans votre véhicule, ne laissez pas d'objet de valeur, ni de téléphone portable, ni de sac à main, à la vue du public. C'est si facile de casser !

Sur ces bons conseils, vos gendarmes de SAINT SAUFLIEU, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous rappellent qu'avant de prendre le volant " boire, conduire ou téléphoner, il faut choisir ". La vie se perd et ne se rattrape jamais....

*L'Adjudant Hermignies  
Commandant la Brigade de  
Gendarmerie de Saint Sauflieu*

## Le MOT DU GARDE CHAMPÊTRE

### L'îlot de l'église :

*La réalisation de l'îlot face à l'église entre dans sa phase finale. Il ne reste qu'à matérialiser deux passages pour piétons de part et d'autre du carrefour.*

A ce propos, plusieurs doléances nous sont parvenues en mairie concernant le non-respect, par des automobilistes, de la priorité du piéton engagé sur un passage protégé. Nous vous rappelons que même si, en théorie, les piétons ont la priorité à partir du moment où ils s'engagent sur " les clous ", la prudence doit rester de mise car un face à face voiture / piéton tourne rarement à l'avantage de ce dernier !!...



Néanmoins, en cas de refus de priorité flagrant, et en l'absence d'un agent sur place, rien ne vous empêche, comme cela est permis à chaque citoyen, de relever le numéro d'immatriculation de la voiture ainsi que la couleur et, si possible, le modèle. De transmettre votre déclaration au Garde champêtre territorial, ainsi le contrevenant sera convoqué et auditionné avant d'être verbalisé conformément à la loi. Ceci n'est en aucun cas de la " délation " mais bel et bien un acte de civisme qui aura pour effet de dissuader l'automobiliste de réitérer cette contravention, évitant ainsi un accident qui peut s'avérer dramatique...

### Urbanisme : le saviez vous ?



"En zone urbanisée, l'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits ou peints (briques creuses, parpaings etc. etc....) est interdit."

Vérifiez bien que vous n'êtes pas hors la loi dans ce domaine du fait d'un garage ou d'une façade non peinte.

"L'emploi en façade de bardages métalliques non peints et tous matériaux hétéroclites ou disparates non prévu pour cet usage est interdit."

Ne laissez pas un portail rouillé ou des planches vous servir de clôture.

"Les enduits et les peintures de ravalement doivent s'harmoniser avec l'environnement. Les couleurs vives utilisées sur une grande surface et le blanc pur sont interdits.

Toutes ces infractions peuvent être relevées par procès verbal, dans le but de préserver la propreté et le pittoresque de notre village. Veillez par vous-même au respect de ces règles simples, car en cas de doléance de la part d'un voisin ou même d'un passant, vous pourriez y être contraints.....alors tous à vos pinceaux.

*Denis Dufrenne  
Garde champêtre territorial  
06 17 21 57 77*

# Les INFORMATIONS MUNICIPALES

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

La mairie est ouverte au public les :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h00 à 12h
- Mercredi de 16h à 18h
- Vendredi de 15h à 19h

Le Maire reçoit en mairie tous les vendredis de 17h30 à 19h et sur rendez-vous.

(Tél. : 03.22.42.74.26)

Site Internet : Adresse : <http://perso.wanadoo.fr/plachy-buyon>

Adresse e-mail : [mairie.plachy@wanadoo.fr](mailto:mairie.plachy@wanadoo.fr)

## LOCATION

C'est Madame Edwige Joron, qui est chargée de la location de la salle polyvalente. Pour la contacter : 26, rue des Clabaudois - Tél. 06 78 48 36 79 (le matin entre 8h00 et 10h30, le soir entre 18h30 et 19h30).

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale, aux heures de permanence, avant le 31 Décembre 2005.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) sont invités à se faire recenser en mairie dans le courant du mois de leur seizième anniversaire.

## HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE PROUZEL

(Tél. 03.22.42.10.18)

- Tous les après-midi en semaine de 14h30 à 16h30.
- Chaque samedi de 9h à 12h.

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Le ramassage des sacs jaunes et des sacs bleus a lieu tous les JEUDIS MATINS.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les VENDREDIS MATINS.

Un arrêté relatif aux mesures de salubrité publique a été pris, en date du 10 septembre 2002, et stipule : «Les personnes présentant leurs déchets ménagers aux services de collecte sont tenues de respecter les horaires définis ci-après :

- Présentation des déchets, en vue de leur collecte, la veille de chaque ramassage à partir de 15 heures.
- Retrait des bacs de collecte, ou des déchets non ramassés, le jour de la collecte à 19 heures au plus tard.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur».

## DÉCHETTERIE DE LA VALLÉE DE LA SELLE À LÉUILLY

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 13h.

## BENNES À VERRES

Il est rappelé que des bennes à verres sont installées route de Bacouel (au-delà du terrain de tennis). Il est expressément demandé, par mesure de sécurité et de respect de l'environnement, qu'il n'y ait plus de dépôt à côté de ces bennes.

## DIVAGATION DES CHIENS

Un arrêté en date du 19 septembre 2002 stipule : «Tout chien qui ne sera pas sous la surveillance effective de son maître, sur la voie publique, en agglomération ou hors agglomération, sera considéré en état de divagation. Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur».

## STATIONNEMENT ABUSIF

Un arrêté daté du 19 septembre 2002 stipule : «La durée maximale de stationnement continu des véhicules sur la voie publique ne peut excéder cinq jours ouvrés au même endroit. Le présent arrêté s'applique à tous les types de véhicules (véhicules légers ou lourds, remorques, caravanes, camping-cars...). Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur».

## NUISANCES SONORES

Pour être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental de la Somme, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

# REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE de PLACHY-BUYON et PROUZEL

## *Des changements sont intervenus dans le regroupement.*

Madame Solomé a quitté la Direction de Plachy-Buyon et a été remplacée par Madame Bulot.

Madame Bulot qui était à Prouzel a été remplacée par Madame Cozette.

Madame Baldwin est toujours responsable du Regroupement Pédagogique.

## Répartition des élèves pour l'année scolaire 2004-2005

### *Ecole de Plachy-Buyon*

Classe de M<sup>me</sup> Morillon : 5 en section des tout petits, 18 en moyenne section

Classe de M<sup>me</sup> Jamier : 17 en moyenne section, 7 en grande section

Classe de M<sup>me</sup> Bulot : 8 en grande section, 13 CP

Classe de M. Mandonnet : 20 CE1

### *Ecole de Prouzel*

Classe de M<sup>me</sup> Cozette : 15 CE2, 7 CM1

Classe de M<sup>me</sup> Baldwin : 9 CM1, 12 CM2

Total pour le RPI : 131

### *Autres personnes intervenant auprès des enfants :*

Madame Daboval : agent spécialisé des écoles maternelles

Madame Joron : cantine

Madame Dupuis : cantine et garderie Mademoiselle Leroy : cantine et garderie

Madame Josse : accompagnatrice bus scolaire

### *Résultats des élections de parents au conseil d'école du samedi 16 octobre*

Depuis cette année, chaque parent a le droit de voter.

Inscrits : 179

Votants : 92

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 86

Ont obtenus : liste Courtois : 45 voix

liste d'union : 46 voix

Attribution des sièges :

liste Courtois : 2 au quotient et 1 au plus fort reste

liste d'union : 3 au quotient

### *Sont proclamés élus :*

Titulaires : mesdames Renaux, Gamard, Courtois, Lenglet, Mongrenier, monsieur Maison.

Suppléants : mesdames Berthier, Devauchelle, Ferez, Dubourg, Stephan, Fardel

Le loto a été organisé le dimanche 28 novembre sous le préau de l'école de Prouzel. Vous avez été nombreux à y participer et nous espérons que vous avez apprécié cette manifestation. Le bénéfice s'élève à 599.83 €. La soirée costumée sera remplacée cette année par une après-midi «chorale» suivie d'un goûter. La date n'est pas encore définie mais se situera aux alentours de fin avril. Nous espérons que vous viendrez nombreux.

### *Activités et projets :*

Les élèves du CE1 partiront en classe de mer au mois de mars à Cayeux sur Mer.

Toutes les classes sont allées au cinéma à Loeuilly dans le cadre de la décentralisation du Festival du Film d'Amiens. La séance se composait d'une suite de courts métrages sur le thème du loup. Les enfants ont beaucoup apprécié.

Toutes nos félicitations aux maîtresses des classes maternelles qui ont obtenu le premier prix à la fête des confitures de Salouël.

Les classes primaires ont visité l'exposition «Saveurs des rues» à la bibliothèque de Plachy.

Une sortie à l'Historial de Péronne a eu lieu en décembre pour les 2 classes de Prouzel.

Les élèves de Prouzel ont participé au jeu «Champions en pays de Somme». 2 équipes se sont qualifiées pour la finale à Ailly sur Noye et une équipe a terminé 1<sup>ère</sup>. Toutes nos félicitations aux enfants qui ont pu, grâce à ce jeu, compléter leur culture sur leur département.

### *Le règlement intérieur du RPI a été modifié lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école.*

#### *Article 6*

#### CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

Pour l'école élémentaire, un livret scolaire sera remis à chaque enfant à la fin de 4 périodes de travail (novembre - février - avril - juin) et pour l'école maternelle, 2 fois dans l'année pour les grands et une fois pour les moyens et les petits.

#### *Article 6 modifié*

#### CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

Pour l'école élémentaire, un livret scolaire sera remis à chaque enfant à la fin de 3 périodes de travail (vacances de Noël -vacances de Pâques-fin d'année) et pour l'école maternelle, 2 fois dans l'année pour les grands et une fois pour les moyens et les petits.

Les enseignants sont à votre disposition quel que soit le problème que vous rencontrez concernant la scolarité de votre enfant. N'hésitez - pas à les contacter.

*La responsable du regroupement  
Christine Baldwin*

# La CLASSE MATERNELLE

confiture gagnante



3 pots présentés !  
au concours !

Concours de la meilleure  
confiture d'enfants  
SALOUËL Septembre 2004  
1<sup>er</sup> prix ! → une télévision  
gagné et un magnifique trophée  
CEDIS

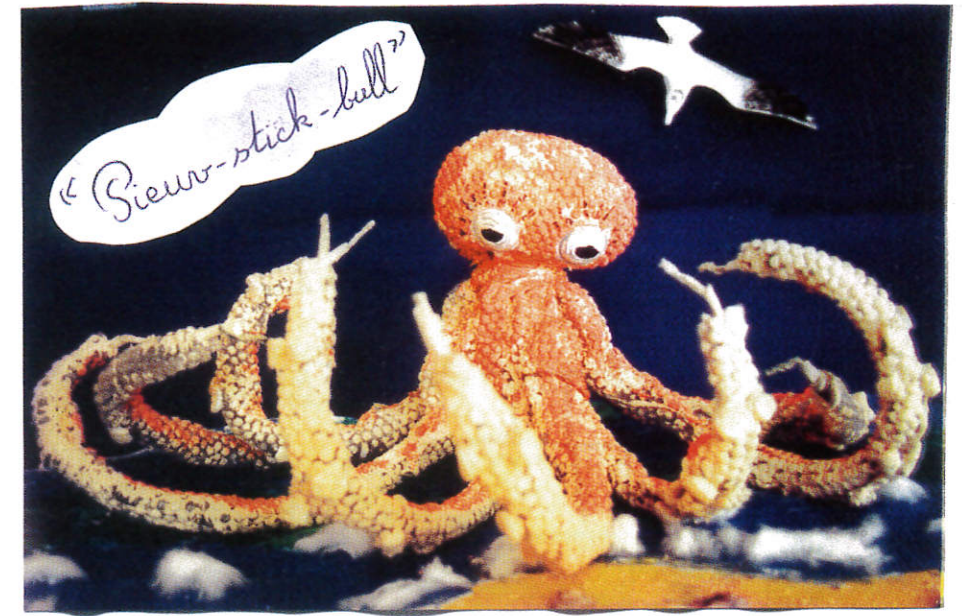
Année 2004  
année des concours  
des 2 classes de  
maternelle !

Concours du SIROM  
Juin 2004  
« créer une exposition pour  
inciter les gens au compostage »  
1<sup>er</sup> prix → un ordinateur  
gagné

texte écrit par les enfants de grande section.



# La CLASSE MATERNELLE



Printemps 2004  
Concours Disney Chanel  
participation à la  
finale nationale ! « créer un animal  
maxim à partir  
d'objets de  
récupération »



« Astrologie Chinoise »  
Ecole Jules Ferry de Plachy-Buyon  
(Ateliers)

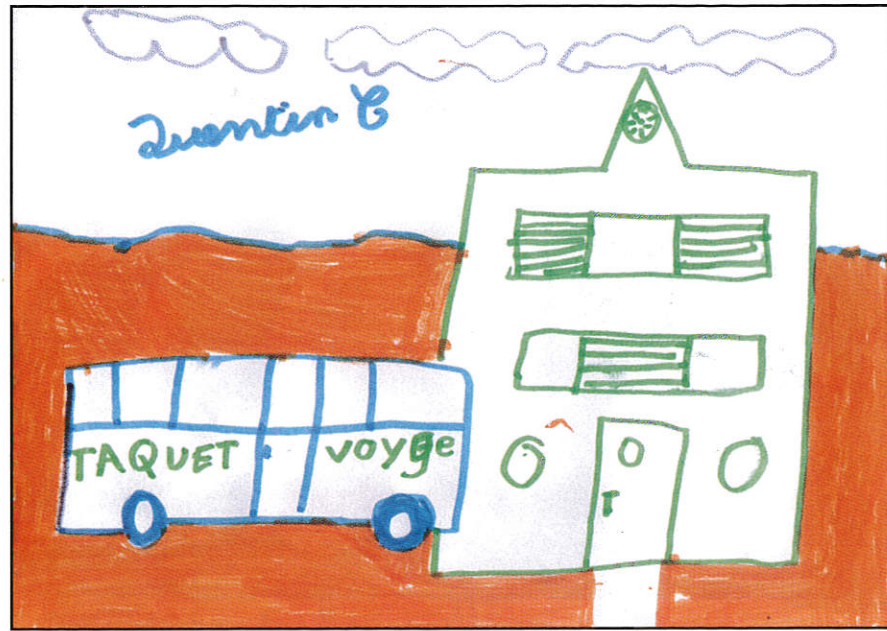
Concours « regard sur la Chine »  
Mégacite Tomiens  
sélection dans le catalogue  
de la foire exposition  
Juin 2004

Dragon à 2 têtes  
Ecole maternelle Jules Ferry de Plachy-Buyon



# CLASSE DÉCOUVERTE

AU BORD DE LA MER



Elèves de CE1

Après l'enthousiasme général du mois de mai 2004, les élèves de CE1 de Laurent Mandonnet partiront encore cette année en classe de mer du 22 au 24 mars 2005.

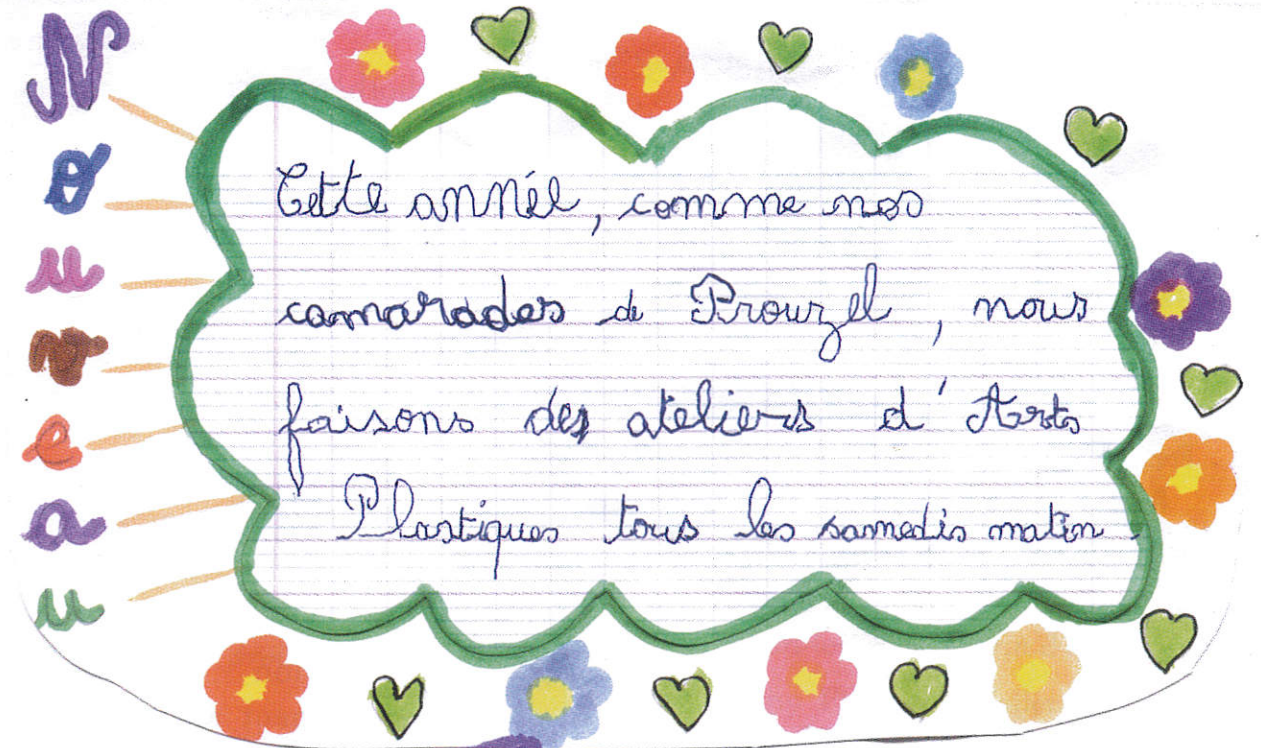
Ils seront logés comme l'an dernier à la Résidence Club Côte Picarde de Cayeux sur Mer.



Ils visiteront notamment le «Centre National de la Mer Nausicaa» et la «Maison de l'Oiseau».

L. Mandonnet

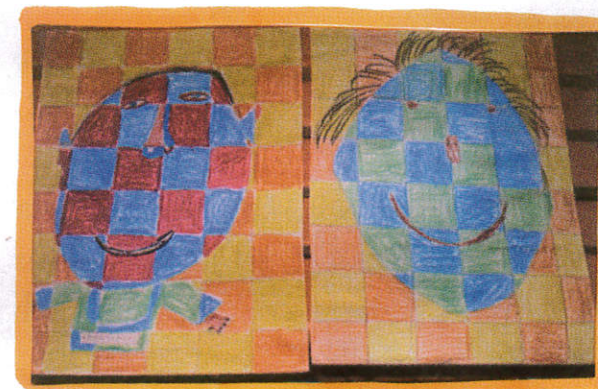
# ATELIER DESSINS



Une

expo

est prévue en fin d'année !!



# BIBLIOTHÈQUE CD-thèque



**Plachy-Buyon**  
Prêt gratuit de livres et CD Audio pour tous  
Rendez-vous à la Maison des Associations  
le Mercredi de 17h30 à 18h30  
le Samedi de 11h à 12h

**L'équipe de la bibliothèque vous accueille le :**

*Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30.*  
*Samedi de 11 h à 12 h.*

Désireux de développer la lecture auprès de tous les habitants, nous vous avons proposé un programme riche et varié au cours de cette année 2004.

*Ainsi :*

- **En Janvier**, nous avons reçu la Compagnie Arcade pour une soirée lecture sur le thème du voyage, puis nous avons eu la visite de Miss Togo dans les locaux de l'école.
- **En Avril**, partenariat avec le Centre de Loisirs qui nous a réalisé 2 fresques, exposées dans nos locaux.
- **En Mai**, lors du Marché de Printemps, vous avez pu voir l'exposition "Des mots et des couleurs".

- **En Juin**, ce fût l'Inauguration de la bibliothèque réaménagée par nos soins au printemps.
- **En Juillet**, partenariat avec le Centre de Loisirs.
- **En Septembre** : Nouveauté : Dépôt de CD audio.
- **En Octobre**, nous vous avons proposé l'exposition " Saveurs des rues ", avec un apéritif-dégustation de saveurs exotiques puis participation des écoles du regroupement scolaire pendant la semaine du goût.

Toutefois la vocation de la bibliothèque s'exprime auprès des enfants du cycle 2 de l'école de Plachy que nous avons toujours plaisir à recevoir pendant le temps scolaire afin de leur permettre de développer le goût de la lecture ; Et pour l'ensemble des lecteurs, nous veillons à présenter un choix renouvelé de livres variés grâce aux dons et au dépôt de la bibliothèque départementale.

*Venez nous rendre visite ,  
le prêt est gratuit.*

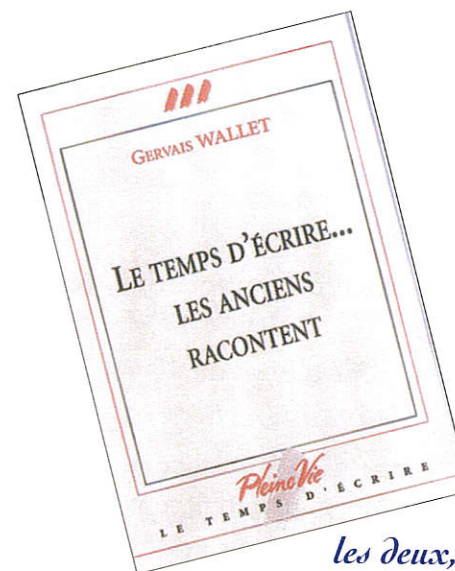
*Christine Obry*

**Renseignements :**  
03.22.42.12.73  
*ou sur*  
biblio.plachy@wanadoo.fr  
**Infos sur le site :**  
perso.wanadoo.fr /plachy-buyon

# Le TEMPS D'ÉCRIRE

**...LES ANCIENS RACONTENT**

*Livre élaboré par Gervais WALLET*



*C'est le 28 janvier  
2002 qu'avec  
Madame le maire,  
nous avons, tous*

*les deux, souhaité faire éditer  
un livre sur les faits marquants de la vie  
de Plachy Prouzel des années 30 à ce jour.  
D'un commun accord, le but était de  
raconter des anecdotes typiques qui reflètent  
la vie des habitants de cette époque déjà  
lointaine et si proche à la fois.*

C'était l'heure de s'en occuper afin de laisser les traces de notre séjour sur cette terre picarde que nous aimons tant.

Une liste d'auteurs potentiels a été dressée afin de regrouper quelques récits ; au cours de l'année 2002, j'ai sollicité oralement plusieurs habitants de la commune susceptibles de retracer par écrit quelques instants vécus... devant un manque d'enthousiasme, j'ai décidé de faire sans et de piocher dans le bulletin communal «le lien». Certains diront que ce livre est très

autobiographique, c'est une remarque qui est sans doute vraie ; Toutefois avec deux cents pages et cent cinquante exemplaires vendus, c'est un succès auquel je ne m'attendais pas loin de là et vous m'en voyez réjoui !

Pour terminer je voudrais remercier :

- ma fille ainée Patricia qui a effectué la saisie informatique de ce livre facilitant le travail d'édition permettant ainsi la sortie avant les fêtes sde fin d'année
- Anny Flintham Wallet qui m'a fortement aidé pour la diffusion d'une lettre d'information auprès de tous les habitants, avec le personnel communal qui a aidé à la distribution, et enfin la proposition d'une séance de dédicace à la bibliothèque municipale.
- Didier, cafetier du village et Nadine coiffure de Nampty qui ont présenté le livre à leurs clients.

*L'essentiel maintenant est que les lecteurs apprécient tous ces textes...*



## Le REPAS DES AÎNÉS

**N'oubliez pas dimanche 12 heures 30 !**

Pas de danger ! pour cela ma mémoire est fidèle, une bonne journée en perspective, même s'il pleut, s'il vente, gèle ou neige... on sera là.

Dès le parking on entend des "Bonjour, comment vas-tu ? Comment allez-vous ? Heureux de vous voir ?

Et moi donc ! Mon cœur commence à se réchauffer

Quelques pas et la porte s'ouvre sur le bruit des conversations, quel plaisir d'être reçu avec le sourire, avec chaleur, amitié, quelle joie de sentir que l'on pense à vous ! on vous a réservé une place à cette table ... Vous pouvez changer !... Je suis trop contente que tout est sourires sincères ... me voilà très entourée.

Il a neigé sur quelques têtes...quelques rides en plus mais on se retrouve, quelques yeux sont un peu tristes, oubliant pour quelques heures soucis, ennuis, revenons à ces moments de plaisir.

Et l'on commence à papoter, famille, enfants, petits-enfants, tout y passe ! ... santé des uns, réussite pour les petits ou grands qui nous sont chers : la vie quoi ! ... que c'est bon de savoir qu'il existe encore de braves gens.

Apéritif aidant, nous voilà tous souriants, heureux d'être ensemble, d'avoir des idées et des souvenirs à partager.

Le menu préparé avec soin est excellent, varié, bien présenté, et hum !... le gâteau nous sommes toujours très gâtés.

On apprécie la gentillesse des serveurs, les petits mots sympathiques d'une conseillère municipale, d'un conseiller, de notre "si dévouée" Maire, d'un ancien qui viennent bavarder un peu...

Dieu, que la vie peut être belle quand on sent tant d'amitié autour de soi.

C'est dommage que personne ne chante comme il y a quelques années ou raconte des histoires, mais on danse...tangos, valse, pasodoble, on rajeunit, on est "bien aise" comme l'on dit.

Le temps passe... le soleil c'est couché, un couple se lève pour partir...déjà...un coup d'œil à la pendule, 17 heures 30, que le temps passe vite quand on se sent bien.

On traîne encore un peu... et recommence alors, les "à bientôt", "au revoir", "bisous par-ci, bisous par là..." et l'on prend le chemin de sa maison prêt à trouver tout le monde gentil, avec dans les oreilles des bonnes nouvelles, de moins bonnes, de tout quoi ! ... mais engrangés

pour un bon bout de temps.

Merci à tous, pour tout, pour ces quelques heures si chaudes en amitié, où la vie nous paraît plus gaie, souriante...grand merci de penser aux anciens pour qui certains ont tant besoin de se sentir encore utiles et aimés.

Et... à l'année prochaine, Dieu le voudra sûrement.

*E. Hurpé*



## PARCOURS DU CŒUR

Depuis de nombreuses années, la commune organise en collaboration avec la Fédération Française de Cardiologie un Parcours du Cœur. Ce samedi 13 Mars 2004, une cinquantaine de personnes s'étaient donné rendez-vous à 14h00 place du Petit Plachy pour la 29ème édition.

Les participants dont de nombreux enfants, ont pu en fonction de leur goût ou de leurs possibilités physiques, participer à une randonnée pédestre de 10 kilomètres ou à un parcours en vélo de 15 kilomètres sur la coulée verte. Au retour, les participants se sont vu remettre des diplômes de participation ou des plaquettes traitant des risques liés aux maladies cardio-vasculaires, tout en partageant un goûter.



*Félicitations à tous les participants et rendez-vous samedi 2 Avril 2005 pour la 30<sup>ème</sup> édition du parcours du cœur*



# CONCOURS DÉPARTEMENTAL des VILLAGES FLEURIS

C'est devenu une habitude pour Plachy Buyon d'être distingué au concours des villages Fleuris et l'année 2004 n'a pas failli à cette règle puisque notre village a obtenu les félicitations du jury dans la 2<sup>ème</sup> catégorie (Communes de 301 à 1000 habitants).

Ce concours est organisé par le Conseil général de la Somme en partenariat avec la Société d'horticulture de Picardie. Un jury, présidé par Mr Dominique Camus, se rend dans chaque commune participante de la Somme et procède à un tour du village. A la fin de toutes ces visites, le jury rend son verdict et envoie à chaque commune un petit compte-rendu dans lequel il indique les points forts du village en matière de fleurissement mais aussi les points à améliorer.

**Pour notre village voici en 2004 les points forts tels qu'ils ont été communiqués par le jury :**

- Action de l'équipe fleurissement (création et entretien)
- Hameau de Buyon, verdoyant et fleuri.
- Plantes vivaces devant la Mairie
- Pont très fleuri
- Abribus masqué par des plantations arbustives
- Fleurissement du rond-point harmonieux et diversifié
- Lotissements agréables



## Les points à améliorer sont :

- Encore trop de murs en parpaing ou en plaques de ciment
- Encore un peu plus de participation de la population dans certains secteurs

## Les recommandations sont :

- Masquer les murs disgracieux avec des plantes grimpantes
- Encourager la population à encore plus s'impliquer dans le fleurissement. Plachy Buyon se prêterait parfaitement à la plantation de vivaces par les habitants devant leur habitation.

Nous remercions l'équipe des employés municipaux et particulièrement notre jardinier Dany Daboval, pour la qualité du travail déployé tout au long de l'année, et les habitants qui participent grâce à leurs plantations à rendre notre village attrayant.

Nous remercions également les Plachysois qui à l'occasion des Fêtes de fin d'année ont décoré leurs maisons de guirlandes lumineuses et autres Père Noël. Les réalisations les plus réussies ont été récompensées à l'occasion de la cérémonie des vœux du Samedi 22 Janvier 2005.

*Eric Obry*

# 9<sup>ème</sup> MARCHÉ de PRINTEMPS

Dimanche 9 Mai 2004, 9<sup>ème</sup> marché de Printemps, le hasard du calendrier

C'est pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, que de bon matin, sur la Place du Petit Plachy, artisans, producteurs régionaux, fleuristes, employés communaux, responsables d'associations et conseillers municipaux s'affairaient, avec une seule idée : bien s'organiser pour que la journée soit comme à l'accoutumée réussie !

En effet, pour la première fois, un temps pluvieux était annoncé ! un crachin picard comme le relatait le Courrier Picard, ceci contrariait un peu nos esprits, mais pas le proverbe, comme s'est plu à rappeler M<sup>me</sup> le Maire, Anny Flintham-Wallet, lors de son discours d'inauguration "A la Ste Judith, le temps dure jusqu'au 10<sup>e</sup>" nous n'étions que le 9, il fallait donc prendre patience : l'air et l'herbe seraient humides !

Aussi, les barnums réservés à la Communauté de Communes de Conty allaient se révéler forts précieux ! De même les auvents de la commune seraient fortement appréciés pour abriter :

- l'exposition sur "les routes d'Orient" proposée par Corinne Cagny, chargée de communication au Pays de Somme Sud Ouest et Christine Obry, responsable de la Bibliothèque
- la journée de promotion du don de sang organisée par l'association de Plachy-Buyon.

Bien vite, la place se colorait de mille et une couleurs ! Que de barquettes de fleurs, d'arbustes d'ornement, de conifères, de légumes



primeurs... fraîchement cueillis s'offraient à nos yeux, pour notre plus grand bonheur.

Rapidement, les acheteurs et promeneurs se renseignaient et se procuraient ce dont ils avaient envie pour leur jardin, cet été.

Du côté saveurs, odeurs, plaisirs de la bouche, il y en avait encore une fois pour tous les goûts, les bonnes choses étaient au rendez-vous, du salé au sucré en passant par le fumé !

Quant à notre oreille, elle fut également comblée car lors de l'inauguration officielle : le groupe Dixieland de Saleux, spécialisé dans la musique de Jazz et dirigé par M. Champion, interpréta de nombreux airs rythmés et connus de nous tous.



Ensuite, ce fut le moment de la restauration où frites et merguez étaient préparées par les associations des Aînés et Donneurs de sang. La buvette, quant à elle, était tenue par les représentants de l'Association Sportive Prouzel/Plachy.

Au cours de l'après-midi, c'est avec bonheur que le public a pu se promener en calèche, mise à disposition par les Ateliers du Val de Selle.

La journée se poursuivait, comme à l'accoutumée, en toute convivialité : beaucoup de bonjours échangés, de sourires sur les lèvres et de bonheur dans les cœurs, la grisaille du ciel en était presque oubliée !

Aussi, une nouvelle fois, un grand Merci à tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette journée et à vous tous habitants de Plachy-Buyon et de ses environs qui de par votre présence avaient fait de cette 9<sup>ème</sup> édition du Marché de Printemps, une vraie réussite.

*Alors, vivement le 10<sup>ème</sup> anniversaire !  
ce sera le 8 Mai 2005.*

*Christiane Herbet*